



VERSION 7.0

CE DOCUMENT EST UN APERCU DU
PACK LES COTISATIONS
D'ALLOCATIONS FAMILIALES
TÉLÉCHARGEABLE SUR
[HTTP://WWW.LEGISOCIAL.FR/](http://www.legisocial.fr/)

Pack Les cotisations d'allocations familiales

Vous disposez à titre d'exemple de 2 pages de chacun des documents contenus dans ce pack. Pour les outils Excel, ces derniers s'affichent avec une palette de couleur Excel® 97 en mode dégradé.

Gérer et déclarer les cotisations d'allocations familiales en 2017

Le sommaire :

Version 7.0 Date de mise à jour : vendredi 20 janvier 2017

I.	Les principes fondamentaux	3
II.	Les employeurs concernés	6
III.	Les salariés concernés et exclus	7
IV.	Le SMIC de référence.....	12
V.	Le SMIC à prendre en compte.....	13
VI.	Le SMIC à prendre en compte (tableau récapitulatif)	40
VII.	Le SMIC à prendre en compte en cas de changement en cours d'année.....	44
VIII.	Déterminer le nombre d'heures supplémentaires structurelles en cas d'absence.....	46
IX.	Taux de majoration des heures supplémentaires ou complémentaires	55
X.	Gestion du taux réduit des salariés soumis à un régime d'équivalence.....	58
XI.	Les modalités déclaratives	66
XII.	Les ruptures de contrats	77
XIII.	Les contrats CDD (ou de mission).....	78
XIV.	Exemples chiffrés	83

Depuis le 1^{er} janvier 2015, et c'est une très grande innovation, des cotisations d'allocations familiales bénéficient de taux différents selon la valeur de la rémunération versée.

Cette grande nouveauté a été confirmée par le décret 2014-1531 du 17 décembre 2014, publié au JO du 19 décembre 2014.

Décret n° 2014-1531 du 17 décembre 2014 relatif au taux des cotisations d'allocations familiales et d'assurance vieillesse de divers régimes de sécurité sociale, JO du 19 décembre 2014

Une fois encore, le régime connaît une modification au 1^{er} janvier 2017, ce dont la documentation présente tient compte tout au long des nombreux exemples chiffrés.

Nota : notre outil propose des outils spécifiquement réalisés pour les entreprises dont les salariés sont soumis à un régime d'heures d'équivalences payées à un taux majoré en application d'une convention ou d'un accord collectif étendu en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

C'est ainsi que 2 nouveaux outils Excel vous sont proposés, ainsi que des chapitres traitant exclusivement cette thématique au sein de la présente documentation.

Guide utilisateur outil Excel

« Gérer et déclarer les cotisations d'allocation familiales en 2017 »

Version 7.0 Date de mise à jour : vendredi 20 janvier 2017

Sommaire

I.	La feuille SMIC 2017.....	3
II.	Composition de notre outil= 2 fichiers Excel	4
III.	Renseigner la valeur du SMIC	5
IV.	Informations entreprise	8
V.	Informations salarié.....	9
VI.	Éligibilité à la réduction FILLON.....	10
VII.	Mandataire social	12
VIII.	La feuille « BRC »	14

Ce document a pour objectif de vous faciliter la prise en mains de votre outil Excel vous permettant de gérer et déclarer les cotisations d'allocations familiales selon les dispositions légales applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

Toutefois, nous vous invitons à consulter également notre dossier « Gérer et déclarer les cotisation d'allocations familiales en 2017 » qui aborde les nombreuses spécificités du nouveau régime depuis le 1^{er} janvier 2017.

Nota :

Seules les cellules en fond jaune sont utilisables.



Gérer et déclarer les cotisations d'allocations familiales en 2017

Présentation de la matrice Excel

Version : 7.0 Date de mise à jour : 20 janvier 2017

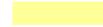
1) La feuille SMIC 2017

Cette feuille vous permet de "recalculer" le SMIC vous permettant de déterminer si la rémunération excède ou non le seuil de 3,5 fois le SMIC

Sont ainsi prévues les cas suivants:

- Les salariés à temps partiel ayant effectué des heures complémentaires ;
- Les salariés à temps plein ayant réalisé des heures supplémentaires ;
- Les salariés à temps plein qui effectuent des heures "diverses" ;
- Les salariés à temps partiel (hebdomadaire ou mensuel) ;
- Le cas particulier d'une durée conventionnelle inférieure à la durée légale;
- Les salariés en convention de forfait annuel (forfait jours ou forfait heures) ;
- Les salariés dont la rémunération a été diminuée par une absence (contrat à temps partiel ou à temps plein) ;
- Les salariés entrés ou sortis en cours de mois (temps plein ou temps partiel) ;
- Les salariés entrés ou sortis en cours de mois (temps plein ou temps partiel) ET qui effectue des heures supplémentaires ou complémentaires;
- Les salariés dans une entreprise qui pratique une durée conventionnelle supérieure à la durée légale;
- Les salariés VRP (nombre de jours connus au mois ou à l'année) .

Codes couleurs des tableaux

 Champ à compléter

 Résultat

 Légendes

 Légendes

Nous vous conseillons de consulter notre document "pdf" au chapitre "Le SMIC à prendre en compte" pour utiliser au mieux cette feuille.

2) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal1"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 1.

3) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal2"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 2.

4) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal3"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 3.

5) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal4"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 4.

6) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal5"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 5.

7) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal6"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 6.

8) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal7"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 7.

9) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal8"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 8.

10) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal9"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 9.

11) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal10"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 10.

12) La feuille "BRC"

Cette feuille est automatiquement renseignée en fonction des informations saisies pour les salariés 1 à 10 inclus. Vous sont proposés les BRC mensuel trimestriel, ainsi que la valeur annuelle. Vous sont ainsi confirmées les base à renseigner aux CTP 100, 430 et 437.

Gérer et déclarer les cotisations d'allocations familiales en 2017

Présentation de la matrice Excel

Version : 7.0 Date de mise à jour : 20 janvier 2017

1) La feuille SMIC 2017

Cette feuille vous permet de "recalculer" le SMIC vous permettant de déterminer si la rémunération excède ou non le seuil de 3,5 fois le SMIC

Sont ainsi prévues les cas suivants:

- Les salariés à temps partiel ayant effectué des heures complémentaires ;
- Les salariés à temps plein ayant réalisé des heures supplémentaires ;
- Les salariés à temps plein qui effectuent des heures "diverses" ;
- Les salariés à temps partiel (hebdomadaire ou mensuel) ;
- Le cas particulier d'une durée conventionnelle inférieure à la durée légale;
- Les salariés en convention de forfait annuel (forfait jours ou forfait heures) ;
- Les salariés dont la rémunération a été diminuée par une absence (contrat à temps partiel ou à temps plein) ;
- Les salariés entrés ou sortis en cours de mois (temps plein ou temps partiel) ;
- Les salariés entrés ou sortis en cours de mois (temps plein ou temps partiel) ET qui effectue des heures supplémentaires ou complémentaires;
- Les salariés dans une entreprise qui pratique une durée conventionnelle supérieure à la durée légale;
- Les salariés VRP (nombre de jours connus au mois ou à l'année) .

Codes couleurs des tableaux

-  Champ à compléter
-  Résultat
-  Légendes
-  Légendes

Nous vous conseillons de consulter notre document "pdf" au chapitre "Le SMIC à prendre en compte" pour utiliser au mieux cette feuille.

2) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal1"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 1.

3) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal2"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 2.

4) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal3"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 3.

5) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal4"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 4.

6) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal5"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 5.

7) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal6"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 6.

8) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal7"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 7.

9) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal8"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 8.

10) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal9"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 9.

11) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal10"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 10.

12) La feuille "BRC"

Cette feuille est automatiquement renseignée en fonction des informations saisies pour les salariés 1 à 10 inclus. Vous sont proposés les BRC mensuel trimestriel, ainsi que la valeur annuelle. Vous sont ainsi confirmées les base à renseigner aux CTP 100, 430 et 437.

Gérer et déclarer les cotisations d'allocations familiales en 2017

Présentation de la matrice Excel

Version : 7.0 Date de mise à jour : 20 janvier 2017

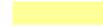
1) La feuille SMIC 2017

Cette feuille vous permet de "recalculer" le SMIC vous permettant de déterminer si la rémunération excède ou non le seuil de 3,5 fois le SMIC

Sont ainsi prévues les cas suivants:

- Les salariés à temps partiel ayant effectué des heures complémentaires ;
- Les salariés à temps plein ayant réalisé des heures supplémentaires ;
- Les salariés à temps plein qui effectuent des heures "diverses" ;
- Les salariés à temps partiel (hebdomadaire ou mensuel) ;
- Le cas particulier d'une durée conventionnelle inférieure à la durée légale;
- Les salariés en convention de forfait annuel (forfait jours ou forfait heures) ;
- Les salariés dont la rémunération a été diminuée par une absence (contrat à temps partiel ou à temps plein) ;
- Les salariés entrés ou sortis en cours de mois (temps plein ou temps partiel) ;
- Les salariés entrés ou sortis en cours de mois (temps plein ou temps partiel) ET qui effectue des heures supplémentaires ou complémentaires;
- Les salariés dans une entreprise qui pratique une durée conventionnelle supérieure à la durée légale;
- Les salariés VRP (nombre de jours connus au mois ou à l'année) .

Codes couleurs des tableaux

 Champ à compléter

 Résultat

 Légendes

 Légendes

Nous vous conseillons de consulter notre document "pdf" au chapitre "Le SMIC à prendre en compte" pour utiliser au mieux cette feuille.

2) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal1"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 1.

3) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal2"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 2.

4) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal3"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 3.

5) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal4"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 4.

6) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal5"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 5.

7) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal6"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 6.

8) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal7"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 7.

9) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal8"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 8.

10) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal9"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 9.

11) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal10"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 10.

12) La feuille "BRC"

Cette feuille est automatiquement renseignée en fonction des informations saisies pour les salariés 1 à 10 inclus. Vous sont proposés les BRC mensuel trimestriel, ainsi que la valeur annuelle. Vous sont ainsi confirmées les base à renseigner aux CTP 100, 430 et 437.

Gérer et déclarer les cotisations d'allocations familiales en 2017

Présentation de la matrice Excel

Version : 7.0 Date de mise à jour : 20 janvier 2017

1) La feuille SMIC 2017

Cette feuille vous permet de "recalculer" le SMIC vous permettant de déterminer si la rémunération excède ou non le seuil de 3,5 fois le SMIC

Sont ainsi prévues les cas suivants:

- Les salariés à temps partiel ayant effectué des heures complémentaires ;
- Les salariés à temps plein ayant réalisé des heures supplémentaires ;
- Les salariés à temps plein qui effectuent des heures "diverses" ;
- Les salariés à temps partiel (hebdomadaire ou mensuel) ;
- Le cas particulier d'une durée conventionnelle inférieure à la durée légale;
- Les salariés en convention de forfait annuel (forfait jours ou forfait heures) ;
- Les salariés dont la rémunération a été diminuée par une absence (contrat à temps partiel ou à temps plein) ;
- Les salariés entrés ou sorties en cours de mois (temps plein ou temps partiel) ;
- Les salariés entrés ou sorties en cours de mois (temps plein ou temps partiel) ET qui effectue des heures supplémentaires ou complémentaires;
- Les salariés dans une entreprise qui pratique une durée conventionnelle supérieure à la durée légale;
- Les salariés VRP (nombre de jours connus au mois ou à l'année) .

Codes couleurs des tableaux

-  Champ à compléter
-  Résultat
-  Légendes
-  Légendes

Nous vous conseillons de consulter notre document "pdf" au chapitre "Le SMIC à prendre en compte" pour utiliser au mieux cette feuille.

2) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal1"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 1.

3) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal2"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 2.

4) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal3"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 3.

5) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal4"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 4.

6) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal5"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 5.

7) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal6"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 6.

8) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal7"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 7.

9) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal8"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 8.

10) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal9"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 9.

11) La feuille "Rég. année_fin_contr._Sal10"

Cette feuille vous permet de déterminer le taux des cotisations d'allocations familiales du salarié 10.

12) La feuille "BRC"

Cette feuille est automatiquement renseignée en fonction des informations saisies pour les salariés 1 à 10 inclus. Vous sont proposés les BRC mensuel trimestriel, ainsi que la valeur annuelle. Vous sont ainsi confirmées les base à renseigner aux CTP 100, 430 et 437.

